

# Ligue de tir d'Auvergne



© CPSF

*Tanguy DE LA FOREST*

## STRATÉGIE RÉGIONALE de DÉVELOPPEMENT du HANDI-TIR et du PARA-TIR



# sommaire

Préface.....	2
Introduction .....	3
Présentation de la ligue .....	4
L'état des lieux.....	5
La base de données ITAC .....	5
Le questionnaire.....	6
La pratique compétitive (le paratir) .....	11
Analyse générale de l'état des lieux.....	12
Synthèse de l'état des lieux.....	13
La présentation du projet .....	14
Les axes de développement.....	15
Axe 1 : <b>Accueillir</b> : Favoriser l'accès au tir sportif aux personnes en situation de handicap .....	15
Axe 2 : <b>Promouvoir</b> : Faire connaître le tir sportif en tant que sport à part entière auprès d'un public en situation de handicap.....	16
Axe 3 : <b>Exceller</b> : Favoriser le passage de l'handi-tir au para-tir et donner les moyens aux parathlètes de performer.....	17
Plan d'actions .....	18
Stratégie d'évaluation du projet .....	27
La mise en œuvre du projet .....	28
L'équipe projet.....	28
L'organisation .....	29
Coordination/management.....	30
Communication et promotion .....	30
Synthèse de la communication.....	31
Budget.....	32
Contrôle du budget .....	33
Conclusion.....	34

# Préface



Le tir sportif est une discipline mêlant précision et maîtrise de soi. Elle m'a permis d'aborder les différentes étapes de ma vie personnelle et professionnelle avec une certaine maturité.

La pratique d'une activité physique et sportive est primordiale pour le bien-être des personnes en situation de handicap. En effet, je suis atteint d'une maladie neuromusculaire et je me déplace en fauteuil roulant électrique depuis mon plus jeune âge. Passionné de sport, je cherchais une discipline accessible avec mon handicap lourd. Le handi-tir, puis le para-tir sont apparus comme des disciplines adaptées, comme elles le sont pour une grande typologie de handicap.

En 2017, la fédération française de tir a obtenu la délégation du para-tir, avec pour objectif de développer la pratique du tir sportif pour les personnes en situation de handicap. Cette attribution, suivie d'actions efficaces sur le plan national, est une belle réussite. Il est du rôle de tous ses organes déconcentrés de mettre en œuvre cette politique d'intégration des sportifs en situation de handicap, à travers l'accueil de ce public, la formation de ses cadres et bénévoles et par la sensibilisation de ses membres et licenciés.

Cette stratégie de développement proposée par la Ligue de tir d'Auvergne permettra demain aux sportifs en situation de handicap de s'épanouir dans le tir sportif, aussi bien en loisir qu'en compétition.

Tanguy de La Forest  
Secrétaire général du CPSF  
Finaliste Olympique

# Introduction

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées de 2005 apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes en situation de handicap. Elle amène un cadre législatif précis en rendant obligatoire l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.

Forts de ce constat, le monde du sport et bien sûr la ligue de tir d'Auvergne se doivent de proposer la possibilité à tous de pratiquer dans les meilleures conditions.

En effet, 48% des personnes en situation de handicap ne pratiquent pas d'activité physique et sportive contre 34% dans le milieu valide.

Le code du sport indique que « la promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général »

L'objectif principal est de contribuer au développement du Handi-tir et du Para-tir au sein de nos associations auvergnates. Pour nombre de personnes handicapées, le sport dans sa généralité est l'un des vecteurs de rééducation fonctionnelle. C'est aussi un outil favorisant l'autonomie.

Pour tous, la pratique sportive est un droit et une source d'épanouissement efficace. Elle rompt l'isolement social et permet de se réapproprier une image positive. Elle permet également de tendre vers sa propre excellence.

Développer une politique sportive favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap, doit être une priorité majeure de tous les acteurs du sport. La ligue de tir d'Auvergne, par l'intermédiaire de ses clubs et de ses comités départementaux doit s'inscrire dans cette démarche et devenir « **paraccueillante** ».

Le développement de la pratique handi-tir est une nécessité pour nos concitoyens attirés par notre sport et celui du para-tir est un outil de promotion du tir sportif auvergnat puissant.

# Présentation de la ligue

La ligue d'Auvergne de tir est une association de loi 1901 créée en 1930 et présidée par Jean-Pierre CHAULIER depuis 2017. A ce jour elle compte 5160 adhérents répartis dans 4 comités départementaux que sont l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme auxquels sont affiliés 59 clubs dont 20 sont dotés d'écoles de tir.

Elle évolue sur un modèle classique de gestion d'association avec un comité directeur de 20 personnes qui élit un bureau directeur. Ce dernier possède 9 membres. La structure s'articule également autour d'une Équipe Technique Régionale (ETR) composée de 9 membres que Patrice LEDUC coordonne en tant que responsable formation ligue (RFL), assisté par Jean Seita responsable entraînement ligue (REL).

Le département arbitrage comporte 85 arbitres et est géré par Didier COLSON nouvellement nommé au poste de responsable régional d'arbitrage (RRA). Hélène PASCAL est la trésorière et Éric COLINET responsable compétition ligue (RCL) organise les compétitions. Le secrétariat, la communication, l'infographie ainsi que la gestion du site internet est confiée à Daniel GUILLOT assisté d'Élisabeth de PRIGOUNOFF.

Il existe 8 commissions administratives ou sportives qui proposent des orientations de travail ou de développement. Le bénévolat est fortement développé au sein de la structure.

La ligue a pour mission l'organisation et le développement de la pratique du tir sportif, de loisir et de compétition, dans les douze disciplines gérées par la Fédération Française de Tir. Son projet depuis l'élection du président Jean-Pierre CHAULIER est d'augmenter la qualité de ses différents secteurs par une meilleure formation de ses éducateurs. Cela aura pour vocation de générer de meilleurs tireurs, un attrait supplémentaire à la pratique du tir et ainsi d'augmenter le nombre de licenciés.

Le territoire de la ligue d'Auvergne de tir est assez étendu et hétérogène. Avec ses quatre départements, elle possède un puissant bassin économique à Clermont-Ferrand mais aussi une ultra-ruralité sur l'ensemble du territoire. La région est correctement desservie par le réseau ferré, routier et autoroutier même si sa tendance montagnaise peut être un frein aux déplacements hivernaux.

# L'état des lieux

L'état des lieux concernant les pratiques handi-tir et para-tir est extrait de la base de données fédérale ITAC, d'un questionnaire envoyé à tous les clubs affiliés à la ligue de tir d'Auvergne ainsi que de l'analyse des pratiques compétitives en para-tir relevées sur les championnats départementaux et régionaux.

La base de données ITAC

Nom	Prénom	Association d'appartenance	Handisport	Catégorie d'âge
BENARD	Jean-Pierre	SOCIETE DE TIR D'AURILLAC	Oui	Senior 3
LARDY	Christophe	BALL-TRAP MONTLUCON QUINSSAINES	Oui	Senior 2
GALLET	Marie-Claire	CLUB DE TIR CASTELPONTIN	Oui	Dame 3
DESNOYERS	Louis	ASSOC. SPORTIVE DE TIR LA TREIGNATOISE	Oui	Senior 1
KEIRLE	Laurence	TIR SPORTIF DE L'AGGLOMERATION PONOTE	Oui	Dame 2
FANJUL-LECHUGA	Christophe	ALERTE SANFLORAINE	Oui	Senior 2

L'extraction de données ITAC fait apparaître six personnes licenciées sous la mention « handisport » dont deux femmes pour quatre hommes. Il n'y a pas de jeunes tireurs (de poussin à junior).

Elles sont issues de six clubs répartis sur les quatre départements auvergnats à savoir :

- 2 dans l'Allier
- 2 dans le Cantal
- 1 dans la Haute-Loire
- 1 dans le Puy-de-Dôme

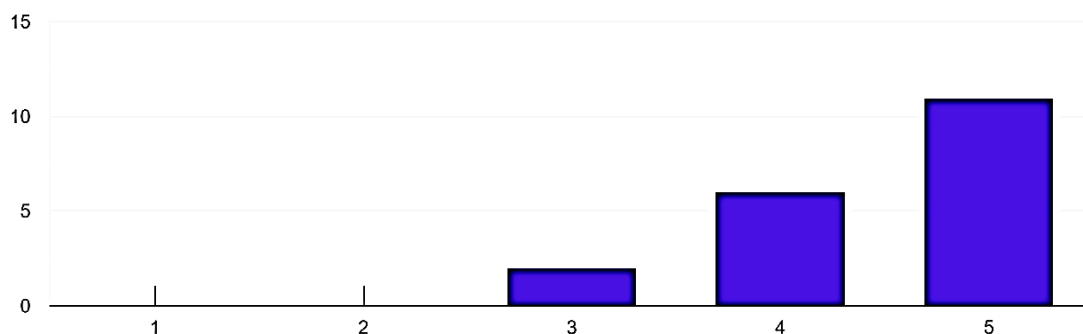
La lecture de ces données démontre que la ligue de tir d'Auvergne ne possède pas beaucoup de licenciés en situation de handicap officiellement inscrits. A part pour les clubs pionniers en la matière que sont Pont-du-Château (63) ou Beaulieu (43) notre structure associative n'étant que très peu paraccueillante, les personnes handicapées ne se dirigent pas ou peu vers le tir sportif. De plus, l'information des clubs n'est pas efficace pour guider ces personnes vers le handi-tir ou le para-tir.

# Le questionnaire

Ce questionnaire comporte 9 questions et a été envoyé aux 59 clubs affiliés à la ligue de tir d'Auvergne. Il y a eu 19 retours soit un taux de 28.35%.

Que pensez-vous de l'idée de développer la pratique handitir et paratir en Auvergne?

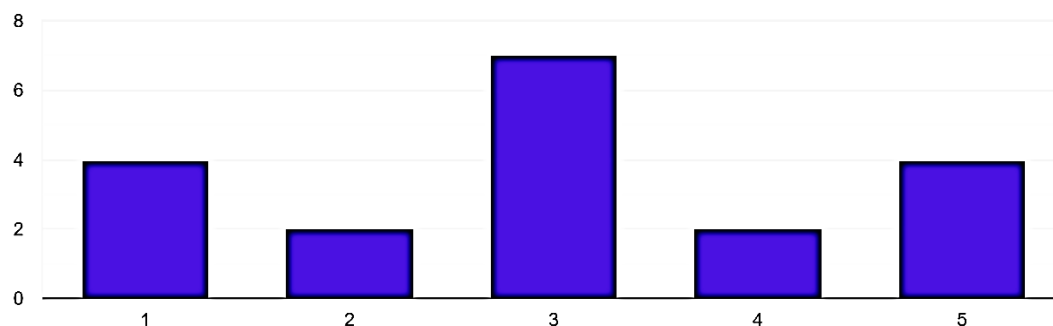
19 réponses



L'idée de développer le handi-tir et le para-tir est unanimement appréciée par les participants au questionnaire.

Pensez vous que développer l'handitir et le paratir puisse être une opportunité pour le développement de votre club?

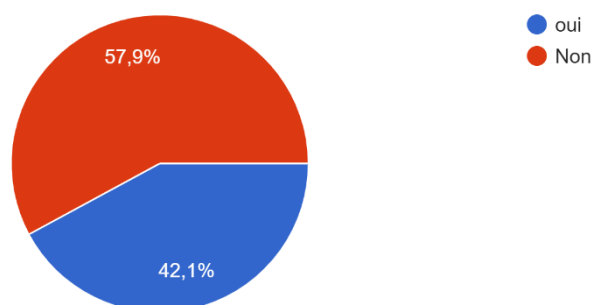
19 réponses



L'intérêt de développer le handi-tir et le para-tir n'est pas la priorité des présidents de clubs. La réflexion des dirigeants se limite en majorité à la faisabilité d'un tel projet et ils n'ont pas les connaissances requises pour le mettre en pratique. Le travail de la ligue dans ce domaine sera d'expliquer l'intérêt qu'ont les clubs de tir de développer l'accueil des personnes en situation de handicap.

Avez-vous au sein de votre club des personnes en situation de handicap (PSH) non déclarées à la FFTir?

19 réponses

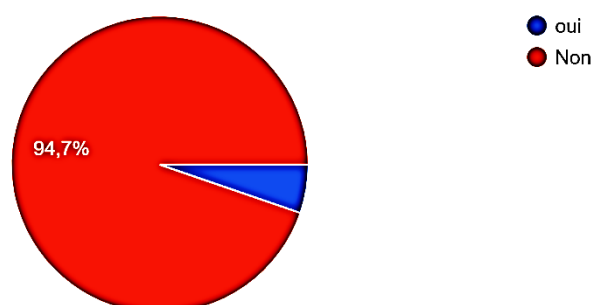


La réponse est intéressante car 42% des clubs ont des licenciés en situation de handicap sans qu'elles ne soient déclarées comme telles. Ce qui veut dire que ces personnes viennent au tir sportif d'elles-mêmes sans campagne de promotion. Qu'elles ne soient pas mentionnées « handisport » sur leur licence a au moins deux causes. La première c'est que la personne ne désire pas qu'il soit fait mention sur sa licence du statut de sportif handicapé et qu'elle ne veuille pas s'inscrire dans la pratique compétitive mais rester dans le tir loisir. La seconde est la non-connaissance du système par les présidents de club qui n'ont pas la possibilité de relayer la bonne information auprès de ce public.

Une information précise de la ligue et des comités départementaux doit être fournie aux clubs de tir afin qu'ils puissent informer le public en situation de handicap sur l'intérêt d'une déclaration de leur situation.

Parmi ces PSH non déclarées, y a-t-il des jeunes (de poussin à junior)?

19 réponses

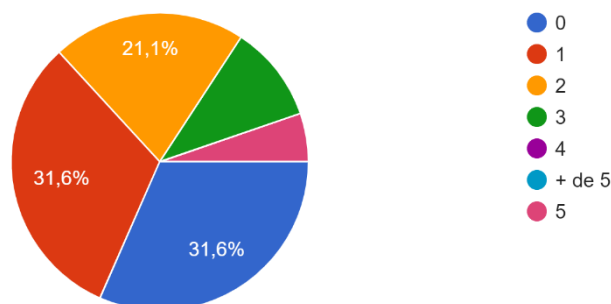


La majorité des personnes en situation de handicap sont des adultes. Il n'y aurait au sein des clubs participants au questionnaire qu'un seul jeune (- de 21 ans). Le fait que la ligue ne soit pas paracueillante est déterminant dans l'adhésion à ce public jeune en situation de handicap. Le développement des pratiques du handi-tir et du para-tir passera inexorablement par une promotion envers ces jeunes personnes.



A combien estimez vous le nombre d'adhérents de votre structure en situation de handicap?

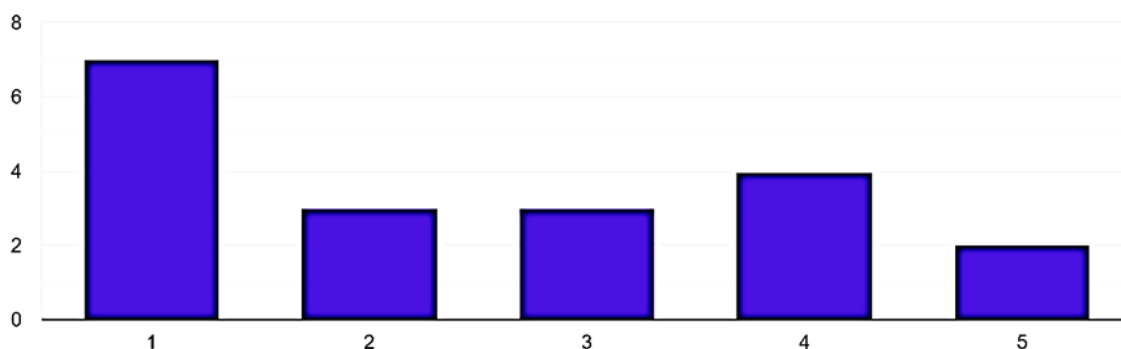
19 réponses



Au regard des données fournies par le questionnaire, sur les clubs ayant répondu ainsi que sur la base de données ITAC, il ressort que 22 personnes sont licenciées en situation de handicap déclarées ou pas. Ce qui permet de penser que sur l'ensemble de la ligue, il y aurait bien plus de tireurs présentant un handicap. Ce sont donc des personnes qui viennent d'elles-mêmes sans action de promotion spécifique.

Pensez vous être en capacité d'accueillir correctement des PSH (installation, matériel, encadrement)?

19 réponses

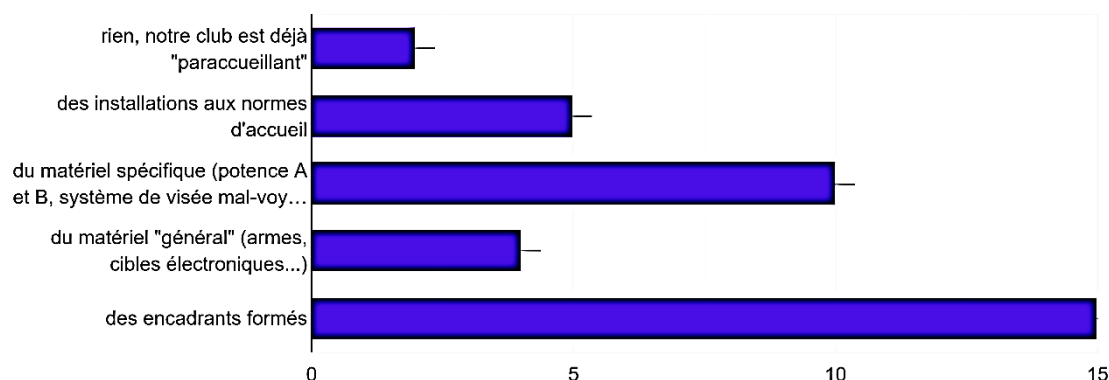


31.6 % des clubs interrogés pensent être en situation d'accueil efficace des tireur handicapés. Mais à la suite d'une enquête plus précise il convient de dire qu'aucun club auvergnat n'est en capacité d'accueillir totalement les différents publics handi-tir. En effet, même des structures avec une certaine expérience ou une expertise en la matière n'ont pas un équipement complet et une possibilité d'accueil efficiente. Au moins sur le passage en para-tir.

On peut donc en conclure que la ligue n'est pas suffisamment paraccueillante.

## Que vous manque t'il pour être un club efficient dans l'accueil de PSH?

19 réponses



L'accueil d'un tireur en situation de handicap se fait sur trois niveaux :

1. Des locaux aux normes
2. Du matériel dédié
3. Un encadrement formé

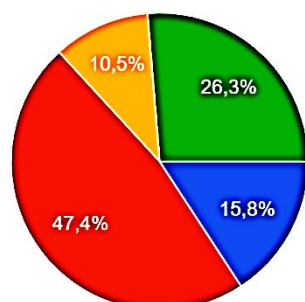
Il ressort du questionnaire que le premier niveau de faiblesse dans l'accueil du tireur en situation de handicap est la formation. En effet, la principale préoccupation des présidents est de pouvoir encadrer correctement la pratique handi-tir puisqu'ils pensent à 79 % ne pas être en mesure de le faire. En effet, cela demande une réelle expertise et un nombre important d'encadrants.

L'autre point déficitaire en matière d'accueil est le matériel spécifique.

Depuis la loi de 2005, retoquée en 2015, la situation sur la mise aux normes des E.R.P. (Établissement Recevant du Public) s'est améliorée. Il reste cependant des stands de tir où l'accès est à parfaire mais globalement, l'accueil dans nos locaux est correct. Malheureusement certains ne peuvent être mis aux normes de par leur conception trop ancienne ou réellement inadaptée.

Seriez vous intéressé pour accueillir des PSH?

19 réponses



- oui
- oui, à condition d'être épaulé et guidé
- non
- peut-être

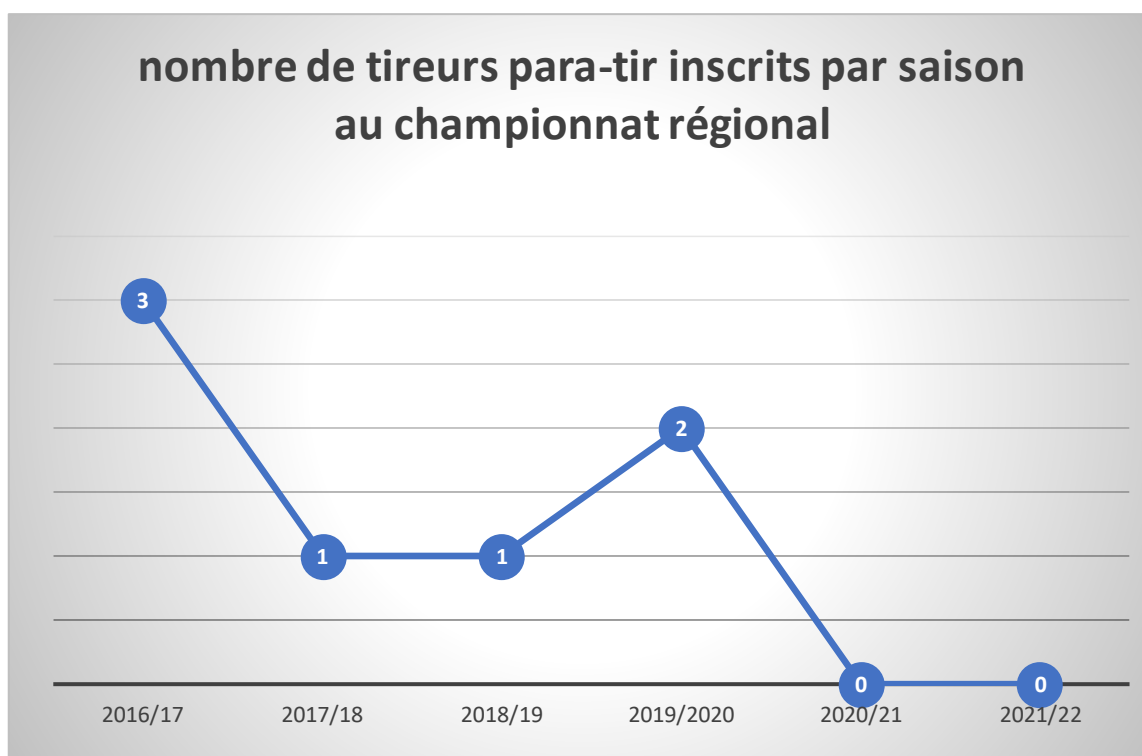
Seulement 10.5 % des présidents ne sont pas du tout intéressés par l'accueil des personnes en situation de handicap. Ce qui veut dire à contrario que 89.5% des présidents de clubs de tir ayant répondu au questionnaire sont intéressés ou tout au moins pourraient l'être s'ils sont guidés.

C'est un résultat encourageant qui démontre l'investissement général des associations auvergnates.



**David AUCLAIR**

## La pratique compétitive (le paratir)



A la lecture des différentes inscriptions aux différents championnats régionaux depuis la saison 2016/2017, on s'aperçoit du très faible nombre de pratiquants en para-tir.

Jusqu'en 2020 nous avons Romain Ramalingom-Sellemoutou, parathlète international anciennement licencié au Rex club Domératois dans l'Allier. La vitrine prestigieuse qu'il incarnait n'a visiblement pas eu d'incidence sur la promotion du para-tir. Preuve en est que pour attirer les personnes en situation de handicap il faut se doter d'une véritable politique sportive.

Le croisement de ces données avec le questionnaire et la base ITAC démontre également l'inexistence de passerelle entre la pratique de loisir handi-tir et la pratique compétitive qu'est le para-tir. En effet aucun de la vingtaine de pratiquants en situation de handicap ne s'est projeté vers la compétition ces deux dernières saisons.

# Analyse générale de l'état des lieux

La lecture des informations recueillies nous apporte un éclairage plus précis en matière d'accueil de personnes en situation de handicap.

Historiquement, seuls les clubs de Pont-du-Château et de Beaulieu avaient une approche construite de l'accueil de ce public.

Actuellement, aucun club de la ligue d'Auvergne n'est recensé sur l'handiguide et l'offre générale (hormis ceux précités) est quasi nulle. Seuls 6 tireurs sont déclarés « handisport » et l'on peut en extrapolant fortement, imaginer à quarante au maximum le nombre total de tireurs en situation de handicap. Ce qui représenterait 0.77 % des tireurs auvergnats alors que la France dans son ensemble compte 20 % de personnes handicapées (source ministère des sports).

Tout d'abord, le retour positif à mon questionnaire sur un projet de développement du handi-tir et para-tir est un signal fort. De nombreux dirigeants sont sensibles à cette problématique. Il faudra cependant mettre en place une note d'information généralisée auprès des associations de tir sportif auvergnates afin de leur expliquer l'intérêt de l'accueil des tireurs en situation de handicap ; cela créera une dynamique de départ pour mettre en place le handi-tir.

Au niveau de l'accueil, le point fort est le maillage des 59 clubs répartis sur tout le territoire auvergnat. La ligue possède en son sein des stands de tir pouvant accueillir facilement un public handicapé comme Moulins, Issoire ou Beaulieu. La plupart de ces locaux sont aux normes d'accessibilité handicapées. Pour les infrastructures nécessitant des mises à niveau, les travaux d'accessibilité ne constituent pas un frein insurmontable eu égard aux subventions dédiées.

Afin de bien accueillir les tireurs, il convient que les stands de tir soient équipés de matériels spécifiques tels que des potence A et B, des fauteuils, des supports ainsi que des dispositifs de visée pour mal-voyant appelé « système VIASS ». Force est de constater que peu de structures sont en capacité de fournir ce type de matériel. Afin que le parathlète puisse gagner au maximum en autonomie, les cibles électroniques sont indispensables. Malheureusement, tous les clubs n'en sont pas encore équipés.

Enfin, l'accueil ne peut se faire sans des encadrants formés et disponibles. En effet, ce type de public nécessite une attention particulière et une compétence avérée. Il est notable qu'à ce jour, la ligue ne possède pas tous les éducateurs requis pour développer la pratique du handi-tir sur l'ensemble du territoire. Un effort particulier de formation sera à mettre en place.

Pour finir, aucune promotion ne peut être faite afin d'attirer des tireurs en situation de handicap car le tir sportif auvergnat n'est pas en mesure d'accueillir correctement ce public.

**Si l'handi-tir ne peut se développer à sa base alors le para-tir ne pourra exister.**

# Synthèse de l'état des lieux

	<b>négatif</b>	<b>positif</b>
<b>interne</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de club référencé</li><li>• Pas assez d'encadrants</li><li>• Pas de matériel spécifique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bon maillage des structures</li><li>• Volonté de développer l'handi-tir</li></ul>
<b>externe</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de promotion externe</li><li>• Concurrence des autres sports</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Volonté politique locale (région)</li><li>• Soutien CPSF</li><li>• subventions</li></ul>



**Romain RAMALINGOM-SELLEMOUTOU**

# La présentation du projet

L'analyse du diagnostic a fait apparaître la nécessité de développer le handi-tir et par la suite le para-tir. L'intérêt de la réussite d'un tel projet est multiple.

Ethiquement, notre association doit s'inscrire dans l'accueil de nos concitoyens en situation de handicap car nous portons fièrement les valeurs du monde du sport comme le respect, l'amitié et l'excellence. Inclure, c'est refuser d'exclure. C'est permettre à chacun de s'épanouir à nos côtés dans un sport qui nous passionne.

Ensuite, la nation nous impose cet effort depuis maintenant quelques années. La loi de 2005 et le code du sport en sont les garants.

Enfin, développer le handi-tir et le para-tir apportera à notre territoire et donc à nos clubs une autre vision de la pratique du tir sportif ainsi qu'un apport logistique et financier fort et soutenu par les pouvoirs publics.

C'est pourquoi la ligue de tir d'Auvergne propose une stratégie de développement du handi-tir et du para-tir. Ce projet s'articule sur 3 axes :

- **Accueillir** : Favoriser l'accès au tir sportif au plus grand nombre,
- **Promouvoir** : Faire connaître le tir sportif en tant que sport à part entière auprès d'un public en situation de handicap,
- **Exceller** : Favoriser le passage de l'handi-tir au para-tir et donner les moyens aux parathlètes de performer.

Ce projet ne peut s'inscrire que dans la durée en s'échelonnant de septembre 2022 à août 2028.

Dans un premier temps il s'agira de poser les bases solides permettant l'accueil, ensuite de promouvoir de manière à faire venir dans nos clubs un public en situation de handicap et pour finir, de mettre en place une pratique compétitive forte une fois les deux premiers axes actionnés.

Ce projet sera porté par les clubs désireux de s'investir et de développer le handi-tir et le para-tir. La ligue soutiendra ces clubs en apportant des moyens conséquents en formation, matériel, communication, gestion, conseil et bien entendu financier.

A ce jour 5 clubs pilotes sont en capacité de se positionner autour de ce projet de développement :

- Beaulieu
- Moulins
- Quinssaines
- Pont-du-Château
- Treignat

A terme, de manière à accueillir efficacement le public en situation de handicap, il faudra améliorer le maillage du territoire et être présent sur tous les grands bassins de vie auvergnats.

# Les axes de développement

Axe 1 : **Accueillir** : Favoriser l'accès au tir sportif aux personnes en situation de handicap

## **Objectif n°1 : mettre aux normes les locaux**

Mesure n°1 : Recenser le niveau de la capacité d'accueil des stands de tir auvergnats.

Mesure n°2 : Aider les clubs à la mise aux normes des stands de tir par le conseil et l'aide aux dossiers de subventions.

## **Objectif n°2 : S'équiper en matériel spécifique et général**

Mesure n°3 : Se doter de matériel spécifique afin de le mettre à disposition des clubs ou de l'utiliser sur des actions ciblées

Mesure n°4 : Aider les clubs à se doter de matériel spécifique et généraliste par le conseil et l'aide aux dossiers de subventions

Mesure n°5 : Utiliser le dispositif de la FFTir concernant le prêt de matériel spécifique

## **Objectif n°3 : Créer les conditions d'accueil en matière d'encadrement**

Mesure n°6 : Inciter les clubs à former leurs initiateurs en les aidant financièrement à l'inscription du certificat de spécialité handi-tir.

Mesure n°7 : Créer une formation d'adjoint encadrant handi-tir à partir du niveau animateur.

Mesure n°8 : Inclure la formation d'adjoint encadrant handi-tir aux modules du brevet fédéral d'animateur et d'initiateur.



Axe 2 : **Promouvoir** : Faire connaître le tir sportif en tant que sport à part entière auprès d'un public en situation de handicap

**Objectif n° 1 : Informer les adhérents de la ligue de tir d'Auvergne du développement du handi-tir et du para-tir**

Mesure n° 9 : Créer une commission handi-tir et para-tir à la ligue de tir d'Auvergne.

Mesure n° 10 : Informer les associations de tir sportif auvergnates de la mise en place de la stratégie de développement du handi-tir et du para-tir.

Mesure n° 11 : Créer le guide handi-tir et para-tir de la ligue d'Auvergne.

**Objectif n° 2 : Informer le monde associatif des personnes en situation de handicap de l'opportunité de découvrir et de pratiquer le tir sportif**

Mesure n°12 : Se rapprocher des instances dirigeantes régionales et départementales du sport et de l'handisport.

Mesure n°13 : Inscrire les clubs paraccueillants sur la liste de l'handiguide .

Mesure n°14 : inciter et aider les clubs à faire partie du dispositif « établissements sociaux et médicaux sociaux (ESMS) et clubs ».



**Alain QUITET**

Axe 3 : **Exceller** : Favoriser le passage de l'handi-tir au para-tir et donner les moyens aux parathlètes de performer.

**Objectif n°1 : favoriser le passage de l'handi-tir vers le para-tir**

Mesure n° 15 : Nommer un référent para-tir par département afin de pouvoir guider les acteurs handi-tir vers la pratique compétitive.

Mesure n°16 : Inciter les clubs à former leurs initiateurs titulaires du certificat de spécialité handi-tir à passer le certificat de spécialité para-tir en les aidant financièrement.

Mesure n° 17 : Participer aux journées handi-tir de la FFTir (découverte, détection, réglages, conseils).

**Objectif n° 2 : Donner les moyens aux parathlètes de performer**

Mesure n° 18 : Mettre en place un dispositif de détection au niveau des clubs et des départements.

Mesure n° 19 : Rechercher et former des classificateurs sur l'ensemble du territoire.

Mesure n° 20 : Créer le collectif régional para-tir.

Mesure n°21 : Créer le pôle national jeunes para-tir sur les installations du CREPS de Vichy.



***Cédric FEVRE et Didier RICHARD***

# Plan d'actions

## **Mesure n°1 : Recenser le niveau de la capacité d'accueil des stands de tir auvergnats.**

Etablir une liste exhaustive de la capacité d'accueil des stands de tir en termes de norme d'accessibilité est un des point de départ du projet.

Moyens : consultation par questionnaire et visite des stands de tir

Freins observables : Aucun

Personne ressource : référent ligue

Temporalité : septembre 2022 à août 2023

Objectif attendu : avoir recensé 75 % des installations au 31/08/2023

Coût total ligue : 229€

## **Mesure n°2 : Aider les clubs à la mise aux normes des stands de tir par le conseil et l'aide aux dossiers de subventions.**

Le travail de la ligue pour mener à bien cette mission sera essentiellement du conseil. Il s'agira de guider les présidents des clubs désireux de devenir paraccueillants pour la mise aux normes d'accessibilité des stands de tir ainsi que de les aiguiller pour instruire les demandes de subventions.

Moyens : conseil par les canaux de communication habituels

Freins observables : complexité des dossiers et de la communication avec les services publics concernés

Personne ressource : référent ligue et commission handi-tir et para-tir

Temporalité : septembre 2022 à août 2026

Objectif attendu : avoir 10 stands de tir paraccueillants au 31/08/2026

Coût total ligue : 0€

**Mesure n°3 : Se doter de matériel spécifique afin de le mettre à disposition des clubs ou de l'utiliser sur des actions ciblées**

Se doter de matériel adapté tels que les potences, les tables spécifiques, les fauteuils et les systèmes de visée sonore pour les déficients visuels apparaît incontournable. Ce matériel sera mis à disposition des clubs ou servira pour les actions de promotion que mènera la ligue sur son territoire.

Moyens : Achat par la ligue aux fournisseurs spécialisés de 8 potences, 2 systèmes VIASS, 2 trépieds, 2 tables adaptées et 2 sièges de pianiste

Freins observables : avance du budget de 4560 € avant de recevoir 80% de subvention

Personne ressource : référent ligue

Temporalité : septembre 2022 à août 2024

Objectif attendu : que la ligue soit munie de matériel spécifique au 31/08/2024

Coût total ligue : 1091 € soit 545 €/an

**Mesure n°4 : Aider les clubs à se doter de matériel spécifique et généraliste par le conseil et l'aide aux dossiers de subventions**

A l'instar de la mesure n°2, le conseil dans la réalisation de dossiers de subventions est essentiel. Les clubs désireux de devenir paraccueillants doivent recevoir l'aide nécessaire à la constitution de dossiers spécifiques.

Moyens : conseil par les canaux de communication habituels

Freins observables : complexité pour la réalisation de certains dossiers

Personne ressource : référent ligue et présidents comités départementaux

Temporalité : septembre 2022 à août 2026

Objectif attendu : que les 5 clubs pilotes soient dotés de matériel spécifique au 31/08/2024

Coût total ligue : 0 €

### **Mesure n°5 : Utiliser le dispositif de la FFTir concernant le prêt de matériel spécifique**

La FFTir a mis en place un système de prêt de matériels spécifiques afin d'aider les structures pour l'accueil des personnes en situation de handicap avec une option d'achat pour l'année suivante.

[STRATÉGIE ET ÉQUIPEMENTS | Fédération française de tir \(fftir.org\)](#)

Moyens : département développement FFTir

Freins observables : équipement pas toujours disponible

Personne ressource : Philippe QUENTEL [pquentel@fftir.org](mailto:pquentel@fftir.org)

Temporalité : septembre 2022 ...

Objectif attendu : que les structures puissent être réactives en matière d'accueil avec du matériel spécifique

Coût total ligue : 0€

### **Mesure n°6 : Inciter les clubs à former leurs initiateurs en les aidant financièrement à l'inscription du certificat de spécialité handi-tir.**

La ligue pourra, selon les profils des candidats, aider financièrement les formateurs et leurs clubs qui veulent s'inscrire dans une démarche paraccueillante.

Moyens : demande de financement au comité directeur de la ligue

Freins observables : nombre d'encadrants désirant se former

Personne ressource : responsable formation ligue

Temporalité : octobre 2022 à août 2028

Objectif attendu : aider à financer au CS handi-tir au moins deux stagiaires par an

Coût total ligue : 600 € soit 100 €/an

### **Mesure n°7 : Créer une formation d'adjoint encadrant handi-tir au niveau animateur.**

La formation est une des clés de la réussite du projet. En effet, l'encadrement des personnes en situation de handicap demande des compétences particulières. Seulement le certificat de spécialité n'est accessible qu'à partir du niveau initiateur. Il faudra créer un module de formation dédié aux bénévoles désireux de s'investir dans le handi-tir.

Moyens : supports habituels théoriques et pratiques du département formation

Freins observables : volonté et nombre des bénévoles désireux de s'investir dans le handi-tir

Personne ressource : responsable formation ligue

Temporalité : octobre 2022 à août 2028

Objectif attendu : former quatre animateurs par an

Coût total ligue : 1460 € soit 243 €/an

**Mesure n°8 : Inclure la formation d'adjoint encadrant handi-tir aux modules du brevet fédéral d'animateur et d'initiateur.**

Dans les brevets fédéraux d'animateurs et d'initiateurs, les modules de formations sur l'handi-tir sont prévus mais ne sont que des informations de base. Le responsable de formation ligue a tout loisir d'élever le niveau d'intervention dans un thème précis. Ici, l'idée est d'inclure les futurs animateurs et initiateurs dans la formation d'assistant encadrant handi-tir. Cela aura l'intérêt de réduire les coûts en mutualisant l'intervention et à terme, tous les encadrants auvergnats seraient formés à la pratique.

Moyens : supports habituels théoriques et pratiques du département formation

Freins observables : aucun

Personne ressource : responsable formation ligue

Temporalité : novembre 2022 à août 2028

Objectif attendu : au moins 10 stagiaires formés sur la thématique par an

Coût total ligue : 900 € soit **150 €/an**

**Mesure n° 9 : Créer une commission handi-tir et para-tir à la ligue de tir d'Auvergne.**

Créer une commission handi-tir et para-tir dans l'organigramme de la ligue est un élément fondateur. Ce groupe aura pour mission de mettre en place, d'évaluer, de proposer et de pérenniser ce projet.

Moyens : supports habituels de communication et de réunion du comité directeur ligue

Freins observables : nombre de personnes désireuses de s'investir dans le projet

Personne ressource : comité directeur ligue

Temporalité : octobre 2022

Objectif attendu : commission en fonctionnement dès le mois d'octobre 2022

Coût pour la ligue : **0 €**



**Mesure n° 10 : Informer les associations de tir sportif auvergnates de la mise en place de la stratégie de développement du handi-tir et du para-tir.**

Informar les clubs et leurs dirigeants du projet est un élément déterminant pour la réussite et la pérennisation du projet. Le clubs seront les acteurs principaux du développement des différentes pratiques sportives sur le territoire.

Moyens : supports de communication habituels de la ligue et information à l'assemblée générale ligue

Freins observables : aucun

Personne ressource : secrétariat ligue et responsable formation

Temporalité : octobre 2022

Objectif attendu : 100 % des clubs auvergnats ont connaissance du projet au 31/08/2022

Coût total ligue : 0 €

**Mesure n° 11 : Créer le guide handi-tir et para-tir de la ligue d'Auvergne.**

Afin d'aiguiller les dirigeants, les encadrants et les tireurs sur la pratique handi-tir et para-tir il sera créé un guide pratique regroupant toutes les informations administratives et techniques utiles.

Moyens : outils de création de documents et supports communication habituels ligue.

Freins observables : activité chronophage

Personne ressource : responsable département formation et développement

Temporalité : début de l'écriture en septembre 2022 pour une diffusion en octobre 2023

Objectif attendu : 100 % des clubs possèdent ce guide au 31/08/2023

Coût total ligue : 174 €



**Christelle GIRARD**

**Mesure n°12 : Se rapprocher des instances dirigeantes régionales et départementales du sport et de l'handisport.**

La ligue de tir et ses clubs ne peuvent avancer dans un tel projet sans un soutien des instances du sport. Se rapprocher des CROS, CDOS, CPSF mais également des associations comme la FFH, FFSA et des services dédiés des département et des régions est incontournable pour la pérennisation du projet.

Moyens : outils de communication habituels, envoi des différents documents instituant le projet

Freins observables : identifier les responsables de ces entités ciblées

Personne ressource : référent ligue et présidents des comités départementaux

Temporalité : septembre 2022 à août 2028

Objectif attendu : être en contact et travailler de concert avec la majorité des instances du sport et administratives

Coût total ligue : 0 €

**Mesure n°13 : Inscrire les clubs paraccueillants sur la liste de l'handiguide des sports.**

Ce site internet recueille l'ensemble des structures sportives françaises recevant un public en situation de handicap. Afin de promouvoir notre capacité d'accueil, il est indispensable que les clubs de tir auvergnats, une fois prêts, s'inscrivent sur ce support numérique. C'est la mesure la plus efficace d'une campagne de promotion.

[Accueil - HandiGuide des Sports](#)

Moyens : matériel internet et connexion

Freins observables : être paraccueillant

Personne ressource : référent ligue pour l'information et présidents des clubs pour la réalisation

Objectif attendu : 100 % des clubs paraccueillants de la ligue soient inscrits sur l'handiguide des sports

Temporalité : septembre 2022 à août 2028

Coûts total ligue : 0 €



**Mesure n°14 : inciter et aider les clubs à faire partie du dispositif « établissements sociaux et médicaux sociaux (ESMS) et clubs ».**

Afin de promouvoir le tir sportif auvergnat auprès du monde handicapé, le CPSF a mis en place une action appelée ESMS et clubs. C'est une convention tripartite conclue entre le club, un établissement médico-social et le CPSF (Comité Paralympique Sportif Français). Le club reçoit alors une subvention de 1500 € pour 15 séances qui pourra être prorogée. C'est une mesure très forte de promotion.

[ESMS x CLUBS • Comité Paralympique et Sportif Français \(france-paralympique.fr\)](https://france-paralympique.fr)

Moyens : voie de communication habituelle de la ligue envers les clubs

Freins observables : que les clubs soient en capacité d'adhérer à la convention

Personne ressource : référents ligue et comités départementaux

Temporalité : septembre 2022 à août 2024

Objectif attendu : 100 % des clubs paraccueillants adhèrent à cette action

Coût total ligue : 0 €

**Mesure n° 15 : Nommer un référent para-tir par département afin de pouvoir guider les acteurs handi-tir vers la pratique compétitive.**

Le passage de l'handi-tir (loisir) au para-tir (compétition) n'est pas toujours simple sur un plan technique et règlementaire. C'est pourquoi il est intéressant de nommer un référent para-tir dans chaque départements de manière à faciliter ce passage.

Moyens : voie de communication habituelle de la ligue envers les comités départementaux

Freins observables : avoir dans chaque département un spécialiste para-tir formé

Personne ressource : référent ligue et présidents comités départementaux

Objectif attendu : au 31/10/2022 les quatre comités départementaux possèdent leur référent para-tir départemental

Temporalité : octobre 2022

Coût total ligue : 0 €

**Mesure n°16 : Inciter les clubs à former leurs initiateurs titulaires du certificat de spécialité handi-tir à passer le certificat de spécialité para-tir en les aidant financièrement.**

La formation étant un domaine clé dans ce projet, le développement du para-tir passera par le complément de la formation de l'encadrant. Après avoir passé le certificat de spécialité handi-tir, la ligue pourra aider financièrement l'initiateur qui souhaite continuer vers la pratique compétitive en passant le certificat de spécialité para-tir.

Moyens : demande de financement au comité directeur de la ligue

Freins observables : nombre d'encadrants désirant se former

Personne ressource : référent ligue

Objectif attendu : deux initiateurs aidés à financer le CS para-tir

Temporalité : septembre 2023 à août 2028

Coût total ligue : 600 € soit 100 €/an

**Mesure n° 17 : Participer aux journées handi-tir de la FFTir (découverte, détection, réglages, conseils).**

Afin de développer la pratique du para-tir, la FFTir a mis en place une action de détection. Le responsable de la détection fédérale, Nicolas SCHIANCHI et Jacques MEURET se déplacent dans les ligues organisatrices afin de rechercher les futurs talents. Les tireurs débutants sont acceptés. Si des candidats sont retenus ils seront convoqués à l'occasion de stages fédéraux. Le but est d'étoffer le nombre de tireurs pour l'olympiade de 2028 à Los Angeles. L'essentiel des frais est pris en charge par la FFTir.

Moyens : réseau de communication ligue, stand de tir auvergnat et restauration

Freins observables : avoir suffisamment de tireurs en situation de handicap à faire détecter par la FFTir.

Personne ressource : responsable formation ligue et responsable détection FFTir para-tir

Objectif attendu : organiser au sein de la ligue une action par an de 2024 à 2028

Temporalité : septembre 2024 à août 2028

Coût total ligue : 377 € soit 94 €/an

### **Mesure n° 18 : Mettre en place un dispositif de détection à partir des clubs et des départements.**

Afin d'aider nos parathlètes à s'épanouir dans la pratique compétitive du tir sportif, un dispositif de détection organisé par les ligues à destination des clubs et des départements sera mis en place par l'intermédiaire des référents départementaux para-tir.

Moyens : réseau de communication ligue, stand de tir auvergnat

Freins observables : avoir suffisamment de tireurs en situation de handicap à faire détecter

Personne ressource : référent ligue et référent départemental ligue

Objectif attendu : avoir au moins une action détection par an afin d'alimenter le collectif para-tir

Temporalité : septembre 2024 à août 2028

Coût total ligue : 197 € soit **moins de 50 €/an**

### **Mesure n° 19 : Rechercher et former des classificateurs sur l'ensemble du territoire.**

La classification est le fait d'attribuer à un parathlète sa catégorie en fonction de son handicap. Elle est faite par des médecins, kinésithérapeutes ou ergothérapeutes. Ces professionnels doivent cependant recevoir une formation spécifique dispensée par la commission médicale de la FFTir. Il est important de posséder des classificateurs sur le territoire auvergnat car cela permettra aux tireurs de connaître leur classification bien avant les compétitions.

Moyens : moyens de communication habituels ligue

Freins observables : peu de candidats potentiels

Personne ressource : référent ligue et le docteur PIN (médecin fédéral)

Objectif attendu : posséder 3 classificateurs sur l'ensemble de la ligue au 31/08/2028

Temporalité : septembre 2022 à août 2028

Coût total pour la ligue : **0 €** (prise en charge formation par la FFTir)

### **Mesure n° 20 : Créer le collectif régional para-tir.**

A l'instar de nos athlètes valides, la formation du tireur en situation de handicap est essentielle. Il sera donc créé le « PEC para-tir » sur le même modèle et avec les mêmes objectifs que les PEC pistolet et carabine.

Moyens : formateurs ligue spécialistes para-tir, stand de tir

Freins observables : nombre de tireurs en para-tir, détection des athlètes

Personne ressource : responsable entraînement ligue et référent para-tir ligue

Objectif attendu : avoir un groupe compris entre 5 et 10 tireurs pour la prochaine olympiade

Temporalité : septembre 2024 à août 2028

Coût total ligue : 3207 € soit **802 €/an**

## Mesure n°21 : Créer le pôle national jeunes para-tir sur les installations du CREPS de Vichy.

Cette dernière mesure serait l'aboutissement d'un projet global qui débute avec la pratique loisir de l'handi-tir et qui finirait par l'excellence du haut niveau et le doux rêve sous-jacent de voir briller un parathlète auvergnat au jeux olympiques de Los Angeles en 2028.

Moyens : lobbying auprès des instances FFTir et DRAJES

Freins observables : volonté politique FFTir et région

Personnes ressources : DTN FFTir, référent CPSF, Région

Objectif rêvé : mise en fonction du pôle France para-tir en septembre 2024

Temporalité : septembre 2024

Coût total ligue : 0 €

### Stratégie d'évaluation du projet

L'évaluation du projet se fera en fonction de l'avancée des actions et pour chaque action. Lors de l'assemblée générale de la ligue il sera alors procédé à un bilan général et spécifique du projet. Tant sur les moyens techniques, administratifs et financiers.

Les outils d'évaluations seront :

- La base de données ITAC
- Les questionnaires envoyés aux clubs et aux comités départementaux
- Les relevés des palmarès des championnats officiels
- Le bilan financier de la ligue



**Didier RICHARD**

# La mise en œuvre du projet

## L'équipe projet

Ce projet ambitieux même s'il est porté par la ligue de tir d'Auvergne est l'affaire de tous et par conséquent des comités départementaux et des clubs.

L'équipe projet sera constitué du RFL, Patrice LEDUC qui coordonnera l'ensemble des actions et des équipes et sera épaulé par les référents départementaux handi-tir et para-tir.

Les référents sont :

- Pour l'Allier : Patrice LEDUC
- Pour le Cantal : Catherine ROBERT
- Pour la Haute-Loire : Arnaud BEDLEWSKI
- Pour le Puy-de-Dôme : Marie-Claire GALLET

Ils auront pour mission de mettre en œuvre les différentes mesures du projet, d'accompagner les dirigeants et les encadrants des clubs et d'encadrer les parathlètes à un niveau départemental. Ils seront également un maillon incontournable du passage de l'handi-tir au para-tir par des actions de conseil et de détection.

Les présidents des comités départementaux auront quant à eux, pour mission de faire le lien entre les instances dirigeantes du sport et de l'administration du niveau départemental afin d'assurer la promotion de l'accueil des futurs tireurs en situation de handicap au sein de leur territoire.



**Kevin LIOT**

# L'organisation



# Coordination/management

La coordination du projet sera assurée par le référent handi-tir et para-tir de la ligue. Il mettra en œuvre les différentes mesures, assurera la promotion et la communication. De plus, il procédera aux évaluations afin de mesurer l'impact des actions.

Le coordinateur sera en étroite liaison avec la commission handi-tir et para-tir, les référents départementaux, les clubs ainsi qu'avec le responsable entraînement ligue (REL) Jean SEITA.

Il sera établi des réunions entre les différents acteurs afin d'optimiser l'organisation du système.

Le coordinateur fera chaque année lors de l'assemblée générale une synthèse de l'avancée du projet.

# Communication et promotion

La stratégie de la diffusion de l'information sera un des points clé de la réussite globale du projet. D'ailleurs les mesures 10 à 14 sont directement de la communication et de la promotion.

Les canaux de diffusion internes et externes seront utilisés avec tous les outils dont la ligue possède. Il faudra également s'intéresser aux réseaux sociaux modernes comme Instagram ou tik tok mais également définir une politique d'information visuelle en utilisant des outils modernes comme le « motion design » ou encore des outils adaptés pour les malvoyants.

Les acteurs de cette stratégie de communication seront le référent ligue, les présidents des comités départementaux, le webmestre et le secrétariat de la ligue pour les mises en ligne.



*Lucie*



*Théo*



# Synthèse de la communication

SYNTHESE DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION				
ACTION	LANCEMENT COM	CIBLE	MODE DE DIFFUSION	MOYENS
Mesure n° 1	sept-22	clubs	numérique	questionnaire sur ITAC, Assoconnect
mesure n° 2	sept-22	clubs	présentiel	outils de formation
Mesure n° 3	sept-22	clubs, CD	numérique	ITAC, assoconnect, mail, site
Mesure n° 4	sept-22	clubs, CD	présentiel	outils de formation
Mesure n° 5	sept-22	FFTir, clubs, CD	numérique	ITAC, assoconnect, mail, site
Mesure n° 6	oct-22	codir ligue, clubs, CD	numérique	ITAC, assoconnect, mail, site
Mesure n° 7	oct-22	clubs, CD	numérique	ITAC, assoconnect, mail, site
Mesure n° 8	nov-22	stagiaires brevet fédéraux	présentiel, papier et numérique	mail, claroline
Mesure n° 9	oct-22	ligue	présentiel et numérique	ITAC, assoconnect, mail, présentiel
Mesure n° 10	oct-22	clubs	présentiel et numérique	ITAC, mail, site et AG ligue
Mesure n° 11	oct-23	ligue, CD, clubs, tireurs	présentiel et numérique	ITAC, mail, site et AG ligue
Mesure n° 12	sept-22	instances dirigeantes sport et public	présentiel et numérique	Mail, site, présentiel, réseaux sociaux
Mesure n° 13	sept-22	clubs	numérique	handiguide des sports
Mesure n° 14	sept-22	clubs, CPSF	présentiel et numérique	mail, site et présentiel
Mesure n° 15	oct-22	ligue, CD	présentiel, numérique	AG ligue
Mesure n° 16	sept-23	codir ligue, clubs, CD	numérique	ITAC, assoconnect, mail, site
Mesure n° 17	sept-24	ligue, clubs, CD	numérique	ITAC, assoconnect, mail, site, réseaux sociaux
Mesure n° 18	sept-24	clubs, CD	numérique	ITAC, assoconnect, mail, site, réseaux sociaux
Mesure n° 19	sept-22	professionnels santé	tous supports	tous supports
Mesure n° 20	sept-24	clubs, CD	numérique	ITAC, assoconnect, mail
Mesure n° 21	sept-24	FFTir, région, CREPS	présentiel	lobbying



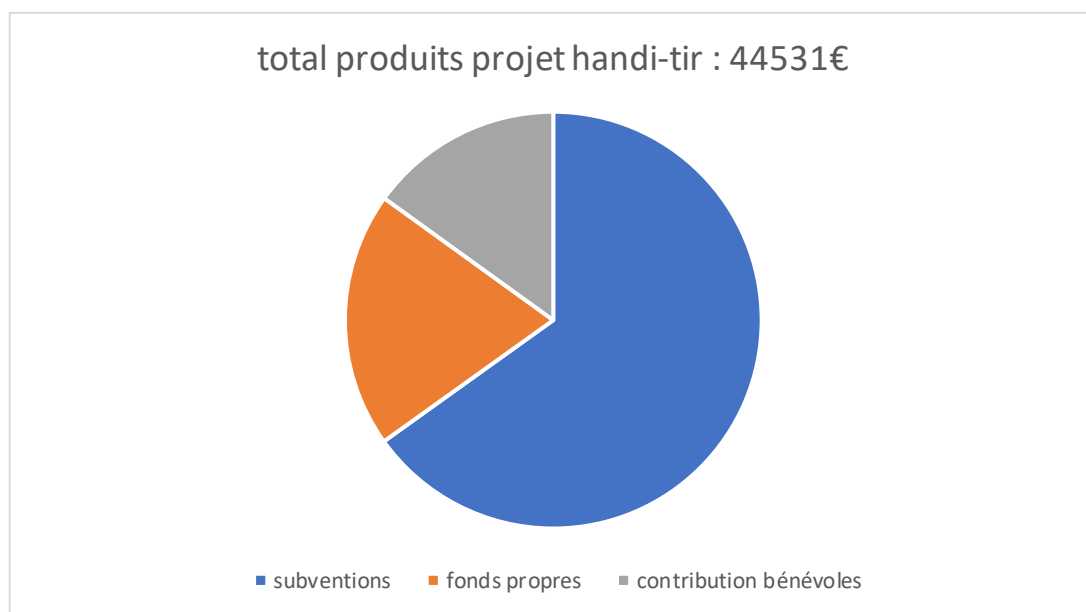
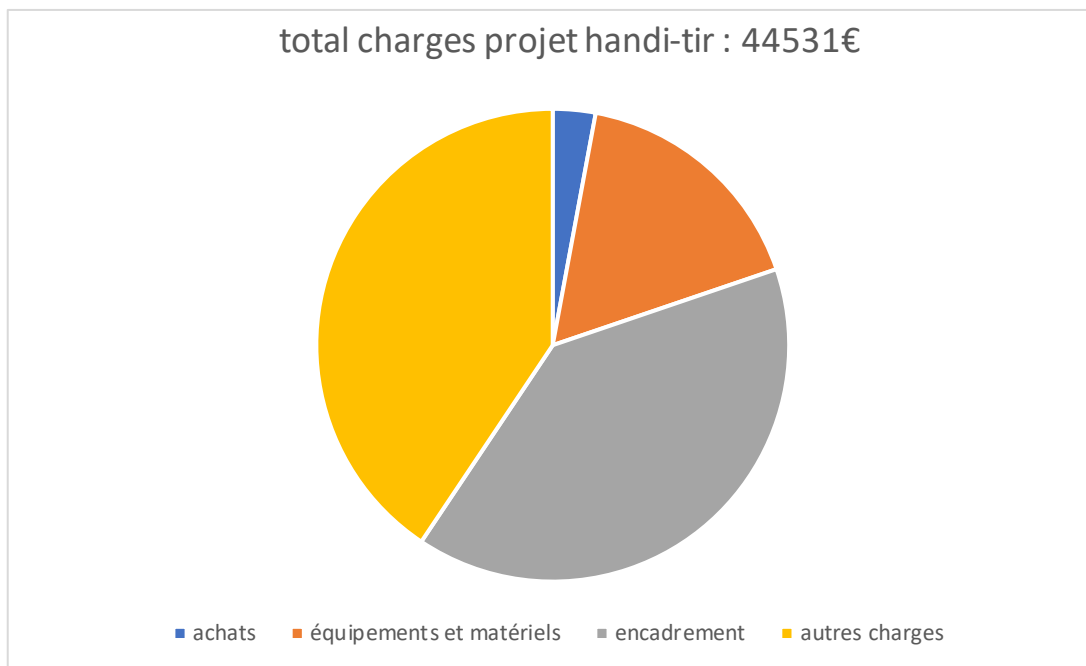
# Budget

Le budget prévisionnel du projet est établi pour la durée de 2022 à 2028. Il prend en compte les dépenses diverses notamment le salaire de l'ATR ainsi que la valeur de l'action du bénévole.

Les subventions sur le thème du handisport sont conséquentes et peuvent s'élever à 80% d'un budget total.

## Budget prévisionnel du projet handi

CHARGES	BP ( prévu)	PRODUITS	BP ( prévu)
<b>Achats</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>Produits des activités du projet</b>	<b>- €</b>
Achats de petits équipements, matériel pour les activités	600,00 €	Engagements, droits inscriptions	- €
Achats de marchandises ( boissons , alimentations ...)	- €	Billetterie , entrées	- €
Fournitures administratives	700,00 €	Participations stagiaires , participants	- €
Autres achats	- €	Ventes de produits dérivés	- €
	- €	Recettes buvette , restauration	- €
<b>Equipements &amp; matériels</b>	<b>7 510,00 €</b>	<b>Suvention ,Valorisation , prestation en nature</b>	<b>28 994,00 €</b>
Location , mis à disposition (terrains , salles )	2 850,00 €	<i>Etat</i>	366,00 €
Matériel	4 560,00 €	ans , PSE	4 800,00 €
Autres loc ou mise à dispo	- €	Ministere des sports	- €
Autres frais	100,00 €	Aide à l'emploi ( autre ministere)	4 090,00 €
	- €	<i>Collectivités</i>	- €
<b>Encadrement</b>	<b>17 634,00 €</b>	Région	19 738,00 €
Salaire du personnel	10 512,00 €	Département	- €
Stagiaires ( salarié ou bénévole )	- €	Commune	- €
Bénévoles	7 122,00 €	EPCI	- €
Prestataires encadrement	- €	<i>Fédération</i>	- €
	- €	Fédération	- €
<b>Autres charges de gestion courante du projet</b>	<b>18 087,00 €</b>	Ligue , Comité Régional	- €
SACEM	- €	Comite departemental	- €
Communication	108,00 €	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>8 835,00 €</b>
Déplacements ( remboursés , bénévoles)	3 879,00 €	Partenariats- hors collectivités ( les lister)	
Dotations , récompences	- €	Fonds propres ligue	8 835,00 €
Hebergement , restauration	8 100,00 €	Autres	- €
Formation	6 000,00 €	<b>Contributions volontaires</b>	<b>6 702,00 €</b>
	- €	Bénévoles	6 702,00 €
	- €	Stagiaire ( lister ce que le stagiaire à pris à sa charge)	- €
<b>Total des Charges</b>	<b>44 531,00 €</b>	<b>Total des Produits</b>	<b>44 531,00 €</b>



L'abondement en fonds propres sera de 8835 € sur 6 saisons soit 1472 € par année. Ce qui représente 19.8% du budget global. Le bénévolat apporte une contribution à hauteur 14,8 %.

Les subventions représentent 64 % du budget total.

## Contrôle du budget

Afin de gérer ce budget, l'ensemble des dépenses fera l'objet de l'édition de justificatifs. Ces documents seront envoyés au département comptabilité (Hélène PASCAL) afin d'être contrôlés et analysés et d'y éditer le compte de résultat.

# Conclusion

La conduite et la réussite d'une telle stratégie de développement est importante à plusieurs niveaux.

L'objectif n'est pas une action sur un grand nombre de licenciés supplémentaire mais dans un premier temps développer une politique sportive inclusive qui soit un acte citoyen fort et attendu dans le monde de personnes en situation de handicap.

Ensuite l'image dégagée en étant paraccueillant sera fortement revalorisée auprès de l'opinion publique, des médias et des pouvoirs publics.

Enfin, nos structures pourront bénéficier des moyens ministériels mis en œuvre pour le handisport et le sport pour tous et par cette occasion leur permettre de se développer tant sur le plan matériel que pédagogique.

Le principal frein à ce projet sera la ressource humaine. L'encadrement de ces tireurs demande un volume de formateurs conséquent en plus d'être motivés et correctement formés.

La réussite de ce projet n'est en rien garantie et demande l'adhésion du plus grand nombre d'entre nous. Cela demandera également à tous les acteurs de la ligue de travailler en équipe, de départementaliser tous les étages de la pratique afin d'être encore plus efficient pour la réussite de nos clubs et de nos tireurs.



***Equipe de France paralympique TOKYO 2020***